

etrechyensembleetsolidaires@gmail.com
https://etrechyensembleetsolidaires.fr/

https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/.

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy, le 12 décembre 2024

Questions des élus du groupe «Etréchy, ensemble et solidaires» au Conseil municipal du 13 décembre 2024.

Les élus d'EES./.

Décisions 6 à 13 chargées le 6 décembre sur le site de la Commune.

Décision n° 2024/006, du 21 mai : demande de subvention pour une piste en boucle.

Question: dans la décision, il n'est pas précisé le pourcentage que pourrait représenter la demande par rapport aux dépenses envisagées. Quel est le taux maximal? De plus, encore une fois, la Commune pourrait-elle se conformer à la décision n° 444948 du 31/10/2022 du Conseil d'Etat sur l'impératif de l'usage du français dans la rédaction des actes administratifs, et ce, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958 ?

Décision n° 2024/007, du 23 mai : demande de subvention; médiation culturelle; aide à la ruralité.

Question : quel est le montant sollicité ? De plus, des échos de la presse nous informent que notre Département renoncerait à organiser l'édition 2025 d'«Essonne en scène » faute de budget. Quelles sont les chances de cette demande au titre de la médiation culturelle ?

Décision n° 2024/008, du 8 juillet : demande de subvention; Ile de France; avenant au contrat d'aménagement régional.

Question : quelle est la logique de la chronologie d'une décision signée en juillet pour des travaux en mai ?

Décision n° 2024/009, du 16 juillet : mise à disposition à la Sncf de la parcelle ZD 595.

Question : l'absence de date au niveau de la signature est-elle normale sans faire douter de son utilité en cas de litige ?

Décision n° 2024/010, du 14 octobre : reprise d'une concession au cimetière.

Question : la concession est disponible, si «libre de corps» sous-entend cela, mais pour une bonne compréhension du processus, pouvez-vous nous l'expliquer ? (nota : il n'a pas été fait mention de cette décision los du dernier Conseil).

Décision n° 2024/011, du 21 novembre : pour la patinoire, avenant" à la décision 2019/012 (non disponible).

Question: pouvez-vous nous communiquer ladite décision 2019/012 ainsi que son premier avenant?

Décision n° 2024/012, du 21 novembre : régie recettes patinoire.

Question : la sous -régie patinoire est conclue pour une année ? Est-elle calendaire ? C'est surprenant quand on sait qu'il s'agit d'une activité ponctuelle. Ici, trois modes de paiement sont acceptés.

Décision n° 2024/013, du 21 novembre : regie recettes buvette.

Question : ici, pourquoi une restriction sur le mode de paiment par chèque ?

Certaines décisions datent du mois de mai. Pourquoi un tel délai dans la publication de ces actes ?